

1 - Conseil Municipal - Commissions et représentations dans divers organismes - Modifications

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Suite à la démission de Mme Martine BULTOT de son mandat de Conseillère Municipale et de sa fonction d'Adjointe le 31 décembre dernier et aux changements de délégations qui s'en sont suivis, il est proposé de modifier les différentes commissions et représentations dans divers organismes et de procéder aux désignations suivantes :

I - Commissions - Modifications

1 - Commissions générales

M. ALLEMANN devenant chargé de la Prévention, du Contrat Local de Prévention et de Sécurité et de la Tranquillité Publique sera membre de la Commission n° 2 «Solidarité - Autonomie - Personnel Municipal - Administration Générale - Animation socio-culturelle et vie des quartiers - Points Publics - CUCS - Prévention - CLPS - Tranquillité Publique - Jeunesse - Personnes Agées - Personnes handicapées - Lutte contre les Exclusions».

2 - Commissions spéciales

↳ Commission Communale des Impôts Directs :

M. HAKKAR, suppléant en remplacement de Mme BULTOT

↳ Comité Technique Paritaire Ville et CCAS :

- M. HAKKAR, titulaire en remplacement de Mme BULTOT
- M. ALLEMANN, suppléant en remplacement de M. HAKKAR

↳ Commission Administrative Paritaire du personnel communal catégorie C :

M. ALLEMANN, suppléant en remplacement de M. HAKKAR

↳ Comité d'Hygiène et de Sécurité Ville et CCAS :

M. ALLEMANN, titulaire en remplacement de Mme BULTOT

↳ Comité de pilotage de l'Agenda 21 :

- M. HAKKAR en remplacement de Mme BULTOT

↳ Comité de pilotage Plan Climat Energie Territorial :

- M. HAKKAR en remplacement de Mme BULTOT.

II - Représentations dans divers organismes

1 - Commissions départementales de réforme

- Mme SCHOELLER, titulaire en remplacement de Mme BULTOT
- M. DEMONET, suppléant en remplacement de Mme JOLY
- M. BODIN, suppléant en remplacement de Mme SCHOELLER

2 - IMP Montfort

M. HAKKAR en remplacement de Mme BULTOT

3 - Centre Médico-Psychopédagogique de l'Académie de Besançon

M. HAKKAR en remplacement de Mme BULTOT

4 - Comité Départemental d'Education pour la Santé

M. HAKKAR en remplacement de Mme BULTOT

5 - Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé

M. HAKKAR, suppléant en remplacement de Mme BULTOT

6 - Comité Départemental des Centres de Soins Infirmiers du Doubs

M. HAKKAR, titulaire en remplacement de Mme BULTOT

7 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention pour la Délinquance (+ comité de suivi)

M. ALLEMANN en remplacement de M. HAKKAR

8 - Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'Aide aux Victimes et Lutte contre la Drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes

M. ALLEMANN en remplacement de M. HAKKAR

9 - Forum Français pour la Sécurité Urbaine

M. ALLEMANN en remplacement de M. HAKKAR

10 - Association d'Aide aux Victimes d'Infractions (CA)

M. ALLEMANN en remplacement de M. HAKKAR

11 - Régie des quartiers

Mme TISSIER en remplacement de Mme HINCELIN

12 - Association Cré-Entreprendre

Mme TISSIER en remplacement de Mme HINCELIN

13 - Groupement d'Employeurs par l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Mme TISSIER en remplacement de Mme HINCELIN

14 - Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

Mme TISSIER en remplacement de Mme HINCELIN

15 - Commission Locale d'Insertion

Mme TISSIER en remplacement de Mme HINCELIN

16 - Association Julienne Javel (CA)

Mme TISSIER en remplacement de Mme HINCELIN.

III - Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques - Modification de la délibération du 20 janvier 2011

Mme SCHIRRER a été désignée en qualité de déléguée titulaire et M. le Maire en tant que délégué suppléant au Conseil d'Administration de l'ENSM et non à l'Association pour le Développement de l'ENSM comme cela avait été indiqué lors de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier dernier.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions de modifications dans les commissions et représentations.

«M. Michel OMOURI : J'aimerais vous interroger sur les modifications de délégation de certains élus.

M. LE MAIRE : Vous en avez déjà là et nous y reviendrons après.

M. Michel OMOURI : Je vois que M. ALLEMANN va récupérer certaines délégations : la prévention, la tranquillité publique, représentant du Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance plus le comité de suivi. J'aimerais savoir si M. HAKKAR est toujours Adjoint à la sécurité et à la prévention sur Besançon. Si non, pourquoi ?

M. LE MAIRE : Ce n'est vraiment pas votre problème car les délégations aux Adjointes et Conseillers Municipaux sont fixées par arrêtés du Maire. M. HAKKAR va s'occuper de la santé et M. ALLEMANN est Conseiller Municipal Délégué avec les attributions qui sont indiquées dans ce rapport n° 1. Je n'ai pas à vous dire pourquoi.

M. Michel OMOURI : Seconde question : si j'ai bien compris, la délégation de l'Adjoint à la sécurité est transférée à un Conseiller Municipal Délégué.

M. LE MAIRE : Qui est rattaché directement au Maire.

M. Michel OMOURI : Un Conseiller Municipal Délégué va donc gérer maintenant la sécurité ; je ne comprends pas que ce ne soit pas un Adjoint. J'aime bien M. ALLEMANN, qui est compétent, mais alors qu'il devienne Adjoint à la sécurité, où à mon avis cela signifierait que la partie sécurité serait gérée par le Cabinet du Maire parce qu'aujourd'hui au-dessus de M. ALLEMANN il n'y a personne.

M. LE MAIRE : Il y a le Maire.

M. Michel OMOURI : A mon avis il y a une reprise en main de votre Cabinet et vous avez recruté un Directeur de Cabinet pour ça. Merci pour l'information.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, j'ai beaucoup hésité à nommer comme Adjoint M. ALLEMANN ou vous-même et ne pouvant choisir j'ai considéré que M. ALLEMANN ferait un très bon Conseiller Municipal Délégué ! Dans votre réponse, vous êtes assez fantastique parce que vous commencez votre argumentation en disant : «effectivement c'est moins important parce que c'est Conseiller Municipal Délégué» et après vous dites : «oui mais c'est vous qui allez gérer le dossier sécurité». Oui, c'est tellement important la sécurité qu'effectivement elle est pilotée par M. ALLEMANN sous la responsabilité directe du Maire, ce qui montre à l'évidence toute l'importance que le Maire porte aux problèmes de sécurité. Vous devriez donc être rassuré puisqu'effectivement j'ai un Directeur de Cabinet qui, ayant été Sous-Préfet en Corse, a je crois quelques notions sur les problèmes de sécurité et peut utilement me conseiller.

M. Pascal BONNET : Je vais être rapide. Je constate simplement qu'on dénonce souvent les problèmes des excès de coût de communication dans la ville, mais là en terme de communication interne, en tant qu'élu on n'avait pas tous les éléments. On avait pu supposer à la lecture du rapport que Lazhar HAKKAR n'avait plus certaines compétences attribuées et qu'il fallait un Adjoint à la santé. En revanche le

fait de choisir un Conseiller Municipal Délégué et de remettre entre les mains du Maire la politique de sécurité, c'est un choix politique fort et vous auriez pu nous l'expliquer avant.

M. LE MAIRE : Pour que ce soit bien clair dans votre tête, M. HAKKAR devient Adjoint chargé de l'hygiène et de la santé. Il aura une Conseillère Municipale Déléguée qui sera Mme Zahira YASSIR COUVAL. M. ALLEMANN devient, lui, Conseiller Municipal Délégué chargé de la sécurité, étant rattaché directement au Maire.

M. Jean ROSSELOT : C'est en effet quelque chose qui exigeait un peu plus de publicité, d'éclaircissement, de pédagogie, etc. Je vais vous dire simplement ceci, je ne veux pas du tout le compromettre à vos yeux, pas du tout, M. HAKKAR est un excellent Adjoint à la sécurité. Il a eu le courage de dire une ou deux fois, je le sais pour l'avoir entendu au comité d'éthique, et je me demande si ce n'est pas que justement il ne se rapproche pas des VALLS, DELEBARRE, REBSAMEN ou COLLOMB, ces quatre maires de grandes villes, et pour avoir dit, comme on le connaît il parle peu mais ce qu'il dit porte, que la vidéo-protection avait démontré son efficacité, qu'il l'avait vérifiée à l'endroit de Pergaud par exemple, je peux me demander quand même si ce n'est pas à cause de cela...

M. LE MAIRE : En fait vous nous demandez si ce n'est pas une sanction.

M. Jean ROSSELOT : ...ce n'est pas moi qui le dis, c'est dans la presse d'aujourd'hui, par rapport aux tergiversations qui sont les vôtres sur la vidéo-protection. Je me demande si ce n'est pas une sanction déguisée.

M. LE MAIRE : Monsieur HAKKAR restez calme ! Un tel niveau de manipulation est vraiment incroyable. Vouloir faire croire que Lazhar HAKKAR est Adjoint à la santé par défaut parce que je l'aurais «viré» de sa délégation sécurité ! Je crois que la meilleure réponse ne peut venir que de M. HAKKAR. Quel culot, c'est incroyable !

M. Lazhar HAKKAR : Si vous me permettez Jean, ce n'est absolument pas une sanction car c'est à ma demande pour certaines raisons personnelles et parce que la santé est un domaine qui m'intéresse. Un remaniement s'est produit, il y en a eu au niveau national et les gens ne les commentent pas et j'ai souhaité changer de délégation. Je remercie d'ailleurs le Maire et tous mes collègues de la majorité de me le permettre. J'ai beaucoup appris dans cette délégation, elle est très très riche, effectivement, difficile, sensible, extrêmement complexe et au bout de trois ans j'ai pensé qu'à l'occasion d'un remaniement municipal c'était une opportunité de changer mais ce n'est absolument pas une sanction, Jean cela n'a rien à voir avec mes propos sur la vidéo-protection ou surveillance. Ma position est très claire, j'étais moi pour un comité d'éthique qui réfléchisse, ça me semblait un sujet suffisamment sensible pour qu'il y ait des gens qui y réfléchissent et qu'une étude soit réalisée, c'est en cours d'ailleurs et vous aurez tout le loisir dans le comité d'éthique d'en débattre. Mais ce n'est pas une sanction, je le répète, Monsieur le Maire en est témoin, c'est à ma demande.

M. LE MAIRE : Pour un certain nombre de raisons qui sont personnelles aussi et qui n'ont pas à être exposées ici.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais juste préciser, concernant le travail qu'effectuera Mme Zahira YASSIR COUVAL, on est encore un petit peu en réflexion.

M. LE MAIRE : Oui, c'est en réflexion.

M. Edouard SASSARD : Je voudrais me permettre deux points. Le premier c'est un rappel au règlement parce que je trouve qu'il y a un bazar ce soir, nous sommes nous, opposition sous la rigolade, les applaudissements à moitié, c'est n'importe quoi. Quand vous intervenez, nous nous taisons et je pense que la moindre des choses c'est qu'à contrario vous vous taisiez car vous êtes beaucoup plus nombreux, forcément et que ça devient pour nous, en plus dans cette salle-là qui résonne, extrêmement compliqué de comprendre et d'échanger de façon claire, c'est la première chose.

Deuxième chose, vous avez dit quand même en introduction que tout était parfait à Besançon, que tout était nickel, tout était au point. Maintenant ça change et c'est directement le Maire, le Cabinet du Maire ou directement le Maire qui s'occupent de la question de la sécurité, c'est une modification, c'est clair.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je crois que celui pour l'instant qui coupe la parole aux autres, c'est quelqu'un de votre bord, je ne sais pas, peut-être de votre groupe d'ailleurs parce que je n'ai pas encore bien compris. Il faudrait un jour d'ailleurs que vous m'expliquiez au niveau de vos groupes comment c'est organisé, je n'ai pas encore compris combien il y en avait mais ce n'est pas le sujet ce soir, j'en conviens.

Mme Martine JEANNIN : Je vais féliciter quand même M. HAKKAR et M. ALLEMANN qui reprennent de nouvelles fonctions parce que c'est vrai qu'en tant qu'élu, on a de plus en plus de dossiers à traiter, c'est très très difficile, il faut être présent aux commissions, il faut être présent partout, enfin c'est infernal. Et je veux quand même rappeler ce que M. VOGEL a dit dans un article de l'Est Républicain qui a attiré mon attention, c'est vrai que pour Besançon il y a quand même 120 000 habitants, il n'y a que 55 élus -il l'a écrit dans le journal- alors que pour la périphérie il y a 700 élus pour 55 000 habitants. Donc on a vraiment beaucoup, beaucoup de travail car 55 élus pour 120 000 habitants, c'est infernal.

M. LE MAIRE : Merci, à qui le dites-vous !

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je voulais juste répondre à vos inquiétudes et à vos interrogations et préciser qu'il y a bien un groupe, constitué d'élus UMP et Nouveau Centre, de 6 élus, présidé par Jean ROSSELOT. Il n'y a pas de malentendu.

M. LE MAIRE : D'accord. Comme certaines propositions émanaient de M. SASSARD et de M. OMOURI, je pensais qu'elles avaient été faites au nom du groupe mais non, c'est à titre personnel. Ah bon, ce n'est pas ce que j'ai lu. On ne va pas polémiquer là-dessus. Tout le monde était au courant quand même de la réalité des choses mais ça me va bien comme ça».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur les propositions de modifications.

Récépissé préfectoral du 22 février 2011.